

LES PROFESSIONNELS

- Psychiatre
- Pédopsychiatre
- Cadre de santé
- Coordinatrice
- Psychologue
- Educateur(rice)s spécialisé(e)s
- Infirmier(e)s
- Documentaliste / Assistante médico-administratif

HORAIRES

- Secrétariat
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00
- Consultations médicales :
Lundi, mardi de 18h00 à 20h00
Mercredi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 9h00 à 17h00

INFORMATIONS ET CONTACT :

USSA
272 route de Darnétal
76000 ROUEN

Tél : 02 35 63 56 37 ou 06 16 90 52 82

Courriel : ussa@ch-lerouvray.fr

CHAMP D'ACTION



Retrouvez-nous sur le site internet du
CRIAIVS criavs.ch-lerouvray.fr
et les réseaux sociaux :



Fédération de Psychiatrie médico-légale

U.S.S.A

Unité de Soins Spécifiques pour Adolescents



272 Route de Darnétal
76000 ROUEN
Tél : 06.16.90.52.82 ou 02.35.63.56.37
crias.ch-lerouvray.fr

Métropole Rouen Normandie

L'**USSA** est un service qui a pour vocation la prise en charge des adolescents présentant des tableaux psychopathologiques complexes, associés à des passages à l'acte en lien avec la sexualité.

PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes de 13 à 18 ans (-1 jour).
- Possibilité de poursuivre l'accompagnement jusqu'à 21 ans.
- Résidant sur les secteurs de psychiatrie de la Seine-Maritime (76) et de l'Eure (27).
- Adolescents auteurs de violences sexuelles, vivant en famille ou en institution.
- L'adolescent peut être sous main de justice (PJJ) et/ou en suivi social.

NOS MISSIONS

Prise en charge des adolescents mis en cause dans des actes à caractère sexuel judiciairisés ou non :

- Le soin pluridisciplinaire en :
 - ⇒ individuel,
 - ⇒ co-thérapie,
 - ⇒ groupe.
- L'orientation vers une structure de soin adaptée.

Missions complémentaires de relais entre les institutions et le CRIAVS (Centre de Ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles)

- Pour offrir un étayage aux équipes.
- Proposer des formations pour des actions de prévention de la violence sexuelle au sein des institutions.

Synthèse du dossier patient

- Après chaque évaluation de la situation d'un adolescent, proposition d'une prise en charge.
- Participation aux synthèses des patients suivis par plusieurs structures.

ÉVALUATION

- Avant toute proposition de prise en charge, l'indication est évaluée en amont par des professionnels via l'organisation de deux entretiens :
 - ⇒ Un rendez-vous avec deux soignants,
 - ⇒ Un rendez-vous médical en présence d'un soignant,
- Une synthèse entre l'ensemble des professionnels de l'unité est organisée pour décider de la suite à donner.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

- Les adolescents peuvent être orientés vers l'USSA qu'ils soient connus ou non de la psychiatrie.
- Tout adulte référent de l'adolescent peut contacter l'USSA pour faire une demande de prise en charge autour des problématiques sexuelles.
- Les informations sont collectées par la secrétaire de l'USSA via une fiche administrative à compléter avant tout rendez-vous.